

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 25 JUN 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 25 juin 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 22/2019

Objet : Approbation du plan de formation triennal

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BERNARD (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. BOYER (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; - M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire - CPS) ; M. SFERRAZZA (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Marie-Claude FARGEOT est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 18/06/2019

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 24

Délibération DL22/2019
Approbation du plan de formation triennal

Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 mai 2019 relatif au vote du plan de formation 2019-2021 du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu le plan de formation du personnel du SIOM de la Vallée de Chevreuse au titre des années 2019-2021 annexé à la présente délibération et tenu à la disposition des élus,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité territoriale et à l'évolution du service public,

Considérant que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'agent, qu'il est une obligation légale,

Considérant le cadre légal qui n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve**, le plan de formation triennal tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la grande couronne.
- **Dit** que les crédits correspondants seront imputés au budget du Syndicat chapitre 012.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 JUIN 2019**

Affichée le : **28 JUIN 2019** SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL22_2019
Date de la décision:	2019-06-25 00:00:00+02
Objet:	Approbation du plan de formation triennal
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20190625-DL22_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20190625-DL22_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1116
nom original: Annexe DL 22.pdf	application/pdf	379047
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20190625-DL22_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	379047
nom original: DL 22.pdf	application/pdf	132557
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20190625-DL22_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132557
nom original: Note présentation DL 22.pdf	application/pdf	80033
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20190625-DL22_2019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	80033

Cycle Contenu dans l'archivage

État	Date	Message
Posté	28 juin 2019 à 11h40min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2019 à 11h45min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2019 à 11h45min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 juin 2019 à 11h51min06s	Recu par le MIAT le 2019-06-28